

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Lundi 8 avril 2019

Séance N°4

· *Nombre de présents : 21*

· *Quorum : 13*

Ordre du jour :

- ① **Affaires financières**
 - *Compte financier 2018*
 - *DBM*

- ② **Questions diverses**

| | Présent | Absent | Excusé | OBSERVATIONS |
|--|---------|--------|--------|-----------------|
| MEMBRES DE DROIT | | | | |
| M. CECCHETTI Marcel – Principal | ✓ | | | |
| Mme BOU Florence – Adjoint-Gestionnaire | ✓ | | | Arrivée à 17h50 |
| Mme MINGOUOLO Valérie – Conseillère Principale d'Education | ✓ | | | |
| PERSONNALITÉS | | | | |
| M. MARTIN Christophe – Conseiller Départemental, Représentant du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques | ✓ | | | |
| Mme BROCARD Juliette - Conseillère Départementale, Représentante du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques | | ✓ | ✓ | |
| Mme THEBAUD Marie-Ange – Représentante de l'agglomération du BAB (membre consultatif) | | ✓ | ✓ | |
| Mme DUFOUR Catherine – Représentante de la Commune du Boucau | ✓ | | | |
| Mme DEZEST Céline – Personnalité qualifiée Conseil Général | ✓ | | | |
| Mme CHAMPAGNE Monique – Personnalité qualifiée Direction Académique | ✓ | | | |
| REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION | | | | |
| Mme BODAR Florence | ✓ | | | |
| Mme MEURISSE-MORIN Delphine | ✓ | | | |
| M. ARAM Hervé | ✓ | | | |
| M. MOURGUIART Alain | ✓ | | | |
| Mme LASSERRE Nadège | ✓ | | | |
| Mme OLINET Claire | ✓ | | | |
| M. IRAMUNO Aurélia (membre suppléante) | | | | |
| Mme BERTAGNOLIO Cécile (membre suppléante) | | | | |
| Mme BOUBEE Marie-Eve (membre suppléante) | | | | |
| Mme ELISSONDO Pascale (membre suppléante) | | | | |
| Mme MURO Patricia (membre suppléante) | | | | |
| Mme CAUWEL Karine (membre suppléante) | | | | |
| REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS A.S.S. et A.T.T. | | | | |
| Mme BELAUBE Maritxu | ✓ | | | |
| Mme CAUHAPE Béatrice | ✓ | | | |
| Mme DUBOS Véronique (membre suppléante) | | | | |
| Mme GRANGE Isabelle (membre suppléante) | | | | |
| REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ELEVES | | | | |
| Mme BERGEON Dominique (APA) | ✓ | | | |
| Mme DUTHEIL Karine (APA) | | ✓ | ✓ | |
| M. DUPUY Jean-Marie (APA) | ✓ | | | |
| Mme LANDEMAINE Vania (FCPE) | | ✓ | ✓ | |
| Mme SABATIER Françoise (FCPE) | ✓ | | | |
| Mme VINCHES Sandrine (FCPE) | ✓ | | | |
| Mme CAMOUSEIGT Marion () | | | | |
| Mme CAZENAVE Virginie () | ✓ | | | |
| M. GEYER Frédéric () | ✓ | | | |
| Mme METREAU Conchita () | | ✓ | ✓ | |
| M. PINOT Jean-Baptiste () | | | | |
| M. QUINTAL Philippe () | | | | |
| REPRÉSENTANTS DES ELEVES | | | | |
| Mlle MASSIAS Sasha | | | | |
| M. OLIVIER Léonard | | | | |
| Mlle ANDRE Julie (membre suppléante) | | | | |
| M. ROUDON Nathan (membre suppléant) | | | | |

Le secrétariat de séance est assuré par M. DUPUY Jean-Marie (Parent d'élève).

Le Principal souhaite la bienvenue au membre de l'assemblée et excuse les membres absents.

20 membres du Conseil d'administration sont présents, le quorum de 13 est atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h45.

M. CECCHETTI propose d'adopter le compte-rendu du CA du Mardi 12 février 2019 :

Vote ☞ Nombre de votants : 20

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 20 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

Le compte-rendu du CA du Mardi 12/02/2019 est adopté à l'unanimité des 20 votants.

17h50 : Arrivée de Mme MINGOULO, 21 membres sont maintenant présents.

① AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE FINANCIER

Monsieur CECCHETTI remercie Messieurs GABASTON et GAYRARD, respectivement agent comptable et fondé de pouvoir de l'Agence Comptable du Lycée CANTAU pour leur présence.

Le Principal cède la parole à M. GABASTON et à Mme BOU, gestionnaire de l'établissement.

M. GABASTON explique que le compte financier sert à analyser les écarts entre le budget prévisionnel voté en 2017 et la réalité réalisée.

Il rappelle que le Conseil d'Administration a une double compétence :

- Arrêt des comptes 2018,
- Affectation du résultat : déficitaire pour cette année.

Le compte financier est présenté par M. GABASTON et le rapport de gestion de l'ordonnateur par Mme BOU.

Parmi les nombreuses explications données par Mme la Gestionnaire, il ressort :

L'établissement a fait l'acquisition de nombreux manuels scolaires, de mobilier, des tours pour le CDI. D'autres dépenses concernent des travaux d'éclairage (néons du gymnase), l'achat d'une débroussailleuse, des investissements pour le service restauration (chariots à plateaux, plateaux, auto laveuse) en rapport avec la hausse des effectifs et au renouvellement des matériels. Des subventions spécifiques ont permis de porter des projets pédagogiques inscrits au projet d'établissement.

Mme BOU précise, lors de ses explications, que le collège espère le remplacement lors du mouvement des personnels de l'agent de maintenance retraité.

Le collège, en lien avec le Conseil départemental, travaille à la rédaction d'un contrat d'exploitation pour

la maintenance et à la gestion des installations. Le contrôle à distance du chauffage (GTC – GTB) et la simplification du système d'éclairage devraient ainsi être améliorés.

Il est fait état de problème de pression dans le circuit de gaz frigo. Le Principal se renseigne.

Le fonds de roulement de l'établissement a ainsi pu être détaillé. Après une diminution de 15 147,22 €, il s'élève à 92 409,00 € fin 2018, ce qui correspond à 80 jours de fonctionnement.

La répartition initiale de cette somme en deux enveloppes (services généraux et d'hébergement) et leur affectation ont fait débat notamment suite à une question de Madame Mingouolo concernant l'achat d'une table de tennis de table.

A l'issue des échanges et après avoir pris conseil auprès de l'agent comptable, le Principal a proposé que les résultats déficitaires soient affectés au service SRH.

Monsieur Gabaston a apporté les éclairages nécessaires en expliquant que ce choix permet un rééquilibrage des fonds de roulement sur les deux services.

M. CECCHETTI propose alors d'adopter l'arrêt du compte financier 2018.

Vote ☞ Nombre de votants : 21

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

Le Compte financier est arrêté à l'unanimité des 21 votants.

M. CECCHETTI propose d'affecter le déficit sur le service restauration (SRH).

Vote ☞ Nombre de votants : 21

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

La décision d'affecter le déficit sur le service SRH est adoptée à l'unanimité des 21 votants.

DBM POUR VOTE

Mme BOU présente de proposition de prélèvement sur fonds de roulement (DBM) afin de financer deux opérations :

Pour le service ALO : Entretien des espaces verts et des équipements :

Elagage des arbres 2 640 €

Réparation véhicule de service 1 200€

Pour le service SRH : opérations en capital

Achat d'un meuble salade bar 9 000€.

Soit un total de prélèvement de 12 840 €

M. CECCHETTI propose de voter ces prélèvements (DBM)

Vote ☞ Nombre de votants : 21

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

La DBM est adoptée à l'unanimité des 21 votants.

2 QUESTIONS DIVERSES

Certains parents s'inquiètent de « portions congrues » à la cantine....

Le personnel répond qu'il est toujours demandé aux enfants s'ils en veulent un peu plus. Le salade-bar est apprécié, les enfants peuvent panacher. Il est encore une fois rappelé que les parents peuvent faire la demande de se restaurer au collège pour y apprécier le service.

Monsieur MARTIN rappelle aux membres de l'assemblée, que lors d'un précédent CA évoquant ce type de problématiques, le Principal avait donné la possibilité aux parents de venir partager le repas de leur enfant à la cantine, de façon inopinée et après avoir acquis un ticket auprès de Mme la gestionnaire.

Une autre question de parent a porté sur les soucis rencontrés pendant le voyage en Angleterre.

Le Principal indique que suite aux évènements, et sans rentrer dans les détails, le conseil de discipline a été saisi et que trois jeunes filles y verront leur situation examinée après un vol dans un magasin.

Les professeurs font état de leur inquiétude et de leur réserve pour l'organisation de prochains voyages. L'usage du téléphone et des réseaux sociaux inquiète beaucoup. A ce sujet, il est évoqué la possibilité d'ajouter l'interdiction des objets connectés dans le règlement intérieur. Le Principal ajoute qu'il reçoit régulièrement des familles pour lui demander d'intervenir au sujet de contenus relayés par les réseaux sociaux alors que ces problèmes sont générés en dehors du temps scolaire. Il est rappelé que c'est aux familles de veiller avec leur enfant à l'usage de ces moyens de communication.

Informations de la part du Principal

Monsieur le Principal informe l'assemblée qu'à la demande de l'Office 64 et dans l'attente de la sécurisation du plateau sportif, en limite du chantier de l'ancien collège, les élèves ne pourront utiliser cette installation et la pose de filets à pare ballons est reportée.

Monsieur MARTIN, représentant de la collectivité territoriale précise qu'il interrogera les responsables des travaux pour obtenir un éclaircissement sur la situation.

Enfin, Le principal évoque le projet de demande de création d'une section sportive pour la rentrée 2020, en liaison avec le club de judo local et avec le soutien de l'Inspection académique et du département. Une présentation plus détaillée sera faite lors d'un prochain CA si le Conseil Pédagogique valide le projet.

M. Cecchetti remercie l'assemblée et lève la séance à 18h50.

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie DUPUY



Le Principal

Marcel CECCHETTI



